



Appel d'offres national

pour la présélection de firmes sous-traitantes pour des travaux de construction dans le cadre du Projet PIGraN – Cité du savoir

1. Contexte et nature des travaux

GRAHN-Monde est une organisation mondiale de vigie citoyenne, non partisane, orientée vers la construction d'une Haïti nouvelle fondée sur le droit, le partage, la solidarité, l'éducation, le respect de l'environnement et le culte du bien commun. Le GRAHN a été fondé à Montréal le 20 janvier 2010.

Après avoir créé l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH) en 2013, GRAHN-Monde a lancé en 2016 le projet baptisé **Pôle d'innovation du Grand Nord (PIGraN) – Cité du savoir**, une initiative très ambitieuse qui combine des activités d'éducation, de santé, d'innovation, d'entrepreneuriat et de développement économique pour ainsi créer de la richesse et lutter contre la pauvreté. La Cité du savoir est un territoire de 31 hectares donné par l'État haïtien et situé à Génipailler, troisième section communale de Milot, dans le nord du pays. Comme l'indique la Figure 1, elle est organisée en quatre secteurs : universitaire, services, scolaire et agriculture.



Figure 1. Schéma d'aménagement de la Cité du savoir

Les travaux de construction de la Cité du savoir sont menés par le **Bureau d'ingénierie de la Cité du savoir (BICS)** qui agit comme entrepreneur général pour le GRAHN. Pour accélérer la construction des nombreux édifices de cette Cité, le BICS et le GRAHN lancent cet appel d'offres afin de préqualifier des firmes sous-traitantes œuvrant dans divers domaines de la construction auxquelles des lots de travaux pourront être confiés. Parmi les travaux visés et sans être limitatif, nous mentionnons :

- Travaux d'installation de pieux;
- Travaux de fondation;
- Construction de superstructures d'édifices;
- Construction de toiture d'édifice;
- Travaux d'enduisage et de crépissage;
- Travaux d'électricité et de mécanique du bâtiment;
- Travaux de câblage télécommunication et Internet;
- Construction de fosses septiques;
- Système d'approvisionnement en eau potable;
- Travaux de peinture;
- Installation de systèmes solaires photovoltaïques;
- Réalisation de réseau de transport et de distribution d'énergie;
- Construction et entretien de routes.

2. Soumission de candidature

Pour soumettre sa candidature, la firme intéressée doit préparer un dossier de candidature qui comprend au moins les éléments suivants :

1. Lettre de manifestation d'intérêt
2. Informations générales sur la firme
 - Nom et adresse de l'entreprise
 - Coordonnées (téléphone, email)
 - Date de création et structure juridique
3. Historique et expérience de la firme
 - Description des activités principales
 - Liste des projets réalisés au cours des 5 dernières années, en particulier ceux similaires aux travaux mentionnés précédemment
 - Références de clients et contacts pour vérification
4. Capacité Technique
 - Description des équipements et des technologies utilisés
 - Compétences spécifiques et spécialités de l'entreprise
 - Qualifications et expérience des principaux membres du personnel
5. Capacité financière
 - États financiers des trois dernières années
 - Preuve de couverture d'assurance (responsabilité civile, etc.)
 - Garanties offertes par l'entreprise

3. Date limite et modalités de dépôt des candidatures

Les firmes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par courriel, sous la référence « ISTEAH-OE2024-018 », au plus tard le **23 septembre 2024, à 23h59** (heure d'Haïti), à l'attention de :

Monsieur Michel Julien
Vice-président aux finances et à l'administration
ISTEAH
Courriel : info@isteah.ht

Seules les firmes retenues pour une entrevue seront contactées.

4. Critères de sélection pour la préqualification

Les dossiers jugés complets seront évalués par un jury de sélection en se basant sur les quatre critères suivants :

a. Expérience et références (35 %)

- Réputation et historique de l'entreprise dans l'exécution de projets similaires
- Qualité et pertinence des références fournies

b. Capacité technique (30 %)

- Niveau de compétence et spécialisation technique
- Disponibilité des équipements nécessaires et technologie utilisée

c. Capacité financière (25 %)

- Stabilité financière et capacité à gérer des projets de grande envergure
- Respect des engagements financiers antérieurs

d. Assurances et garanties (10 %)

- Couverture d'assurance adéquate et garanties proposées pour les travaux

Pour être retenue, une firme doit obtenir une note minimale de 70 %. Les firmes retenues seront préqualifiées pour une période de 3 ans au cours de laquelle nous feront appel à elles pour recevoir des offres de prix compétitifs. La sélection finale pour chaque mandat sera fondée sur le prix (Sélection fondée sur le coût) ainsi que sur la qualité des ressources humaines et matérielles disponibles pour l'exécution du contrat.